MINISTERE
DE L'EDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE

POLYNESIE FRANÇAISE

N°22-783 / MEA / DGEN

PAPEETE, le 2 septembre 2022

DOCUMENT DE CONSULTATION

« DETERMINATION DES CONDITIONS DE DEPLOIEMENT ET DE FINANCEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS DANS LES ILES PEU DENSES DE LA POLYNESIE FRANCAISE POUR ASSURER LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE ET D'ACCES A INTERNET »

PRINCIPES DE LA CONSULTATION

Nom et adresse officiels du service administratif acheteur : Direction générale de l'économie numérique – DGEN – Immeuble Toriki au 1er étage – Rue Dumont D'Urville à Papeete - Tahiti

Tevaite PUGIN, chef de service par interim de la DGEN, **tevaite.pugin@polynesie-francaise.pf**

Objet du marché en procédure adaptée (prévu par les articles LP 321-1 et LP 322-1 du Code Polynésien des Marchés Publics) : Détermination des conditions de déploiement et de financement des réseaux de télécommunications dans les îles peu denses de la Polynésie française pour assurer la fourniture des services de téléphonie mobile et d'accès à internet.

Catégorie de services :

- Lieu d'exécution et de livraison : Papeete – Tahiti

Caractéristiques principales :

- Type de procédure : Marché en procédure adaptée
- Forme de marché : Attribution d'un marché unique
- Prestations divisées en lots : non
- Durée estimée du marché ou délai estimé d'exécution : 11 semaines à compter de la notification du marché
- Modalités essentielles de financement/paiement : Prestations réglées par un prix global forfaitaire - Prix ferme.
- Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
- Unité monétaire utilisée : Francs CFP - Euros €

Planning :

- Avis de consultation : le vendredi 2 septembre 2022
- Date limite de manifestation d'intérêt : vendredi 9 septembre 2022 à 12 heures (heure de Tahiti)
- Date limite de réception des offres : le lundi 3 octobre 2022 à 12 heures (heure de Tahiti)
- Fin de l'analyse des offres : le mardi 4 octobre 2022
- Choix définitif ou ouverture des négociations éventuelles : du mercredi 5 octobre au jeudi 13 octobre 2022
- Date limite de réception des offres révisées : le jeudi 13 octobre 2022 à 12 heures (heure de Tahiti)
- Analyse et choix définitif : le vendredi 14 octobre 2022

La proposition sera réalisée au format PowerPoint ou PDF et devra comprendre à minima les éléments suivants :

- Compréhension du contexte et des enjeux ;
- Démarche proposée ;
- Méthodologie retenue ;
- Description des livrables ;
- Planning faisant apparaître les différentes phases de l'étude, les périodes réalisées à distance et en Polynésie française et les dates de livraison des livrables ;
- Equipe et partenaire(s) retenu(s) pour la collecte d'information et l'analyse des données ;
- Proposition tarifaire ;
- Références significatives (missions et secteurs d'activité similaires) ;
- Délais.

Pièces administratives à fournir avec la proposition :

- Un relevé d'identité bancaire ;
- Un extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis) ;
- Un numéro SIRET (pour les entreprises métropolitaines).

Critères d'attribution :

- Pas d'enchère électronique
- Offre économiquement la plus avantageuse
- A la remise des offres la DGEN pourra engager des négociations avec les soumissionnaires ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères définis dans le présent document de consultation. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Les offres seront appréciées en fonction des 4 critères suivants :

Critères d'évaluation des offres	**Nombre de points**
Compréhension des enjeux, démarche et méthodologie proposée	/20
Expertise de l'entreprise et de l'équipe proposée	/20
Montant de la prestation : Prix acceptables, prix forfaitaire	/40
Capacités logistiques (adaptabilité, délais de réalisation et livraison, déplacement en Polynésie française…)	/20
TOTAL	**/100**

En vue d'une évolution du Code des Postes et Télécommunications de la Polynésie française, cette étude doit permettre au gouvernement de la Polynésie française de déterminer les conditions de déploiement et de financement des réseaux de télécommunications sur les zones peu denses du territoire de la Polynésie française au profit des utilisateurs.

Un préalable sera d'identifier les critères et les conditions d'une segmentation géographique de la Polynésie française en zones denses (ZD) et zones peu denses (ZPD) pour déployer les réseaux nécessaires à la fourniture des services de télécommunication.

À cet effet, le pétitionnaire devra notamment prendre en compte les constantes suivantes :

- L'exercice d'une concurrence effective et loyale entre les opérateurs de téléphonie mobile et de fournisseur d'accès à internet (FAI) ;
- La dispersion démographique et géographique de la Polynésie française ;
- Le monopole de l'opérateur public pour l'établissement et l'exploitation des réseaux fixes filaires ;
- Les mécanismes de subvention dont bénéficie l'opérateur public visant notamment à financer les réseaux à fibres optiques internes à la Polynésie française, le déploiement de la 4G dans les archipels éloignés et les capacités satellitaires.

Cette étude doit permettre in fine d'identifier les différents mécanismes permettant d'assurer le financement et la rentabilité des déploiements en zones peu denses et de leur exploitation à court, moyen et long terme.

Cette étude fait suite à celle menée en 2019 avec le cabinet Analysys Mason qui concernait uniquement le marché de la téléphonie mobile.

Les objectifs de cette prestation de service sont :

- Identifier un modèle économique de déploiement et de financement des réseaux de télécommunications assurant la couverture géographique des îles peu denses de la Polynésie française par une segmentation en zone dense (ZD) et zone peu dense (ZPD) en vue de fournir à l'ensemble des usagers polynésiens un accès aux services de téléphonie mobile (voix, sms et data) et d'accès à internet ;
- Identifier les conditions permettant de favoriser la présence des trois opérateurs (ONATI VINI, PMT Vodafone et VITI Ora mobile) sur les marchés géographiques polynésiens de la téléphonie mobile et de la fourniture d'accès à internet dans le respect du principe de l'exercice d'une concurrence effective et loyale entre ces opérateurs au bénéfice des utilisateurs polynésiens.

Pour atteindre ces deux objectifs, il est nécessaire de reconsidérer pour les zones peu denses la notion de concurrence par les infrastructures et/ou par les services en fonction de la viabilité économique du marché concerné.

L'appréhension de la dimension économique de chaque marché géographique impose de dresser une cartographie en zones peu denses et zones denses, au regard de critères notamment économiques, techniques et sociaux.

Les travaux attendus sont :

- Définir les critères (économiques, techniques et sociaux) et la méthode de segmentation s'appuyant entre autres sur un benchmark du marché métropolitain et, dans la mesure du possible, de marchés équivalents à la Polynésie française ;
- Proposer une cartographie des zones denses et des zones peu denses ;
- En fonction de cette cartographie, collecter les données les plus récentes relatives aux zones peu denses (méthodologie et réalisation) ;
- Sur la base des données collectées, modéliser la rentabilité de chacune des zones concernées par activité mobile et internet fixe, en distinguant les îles desservies par câble sous-marin ou par satellite ;

- En ce qui concerne le marché de la téléphonie mobile, modéliser la rentabilité de plusieurs scénarios et notamment :
    - Le déploiement complet de chaque opérateur
    - L'itinérance nationale régulée.
- Analyser et évaluer les scénarios de déploiement et de financement possibles avec la DGEN et l'ensemble des opérateurs concernés ;
- Proposer un plan de partage, de déploiement et de financement de la couverture des zones peu denses par l'ensemble des opérateurs concernés.

Les livrables attendus sont :

- Un rapport détaillé sur les critères de segmentation, la méthodologie de collecte des données et les conditions de réalisation de la collecte (le rapport au format Word avec une présentation de ce rapport au format PowerPoint) ;
- La modélisation de la rentabilité par zone concernée, par activité (téléphonie mobile et fourniture d'accès à internet), en distinguant les îles desservies par câble sous-marin ou par satellite - au format Excel ;
- Un guide d'utilisation du modèle de simulation au format Word ;
- Un rapport d'analyse détaillé sur les différents scénarios simulés par le modèle ;
- Un rapport détaillé présentant la cartographie des zones denses et des zones peu denses (le rapport au format Word avec une présentation de ce rapport au format PowerPoint) ;
- Un rapport détaillé sur le plan de partage de déploiement et de financement de la couverture des zones peu denses par l'ensemble des opérateurs concernés (aux formats Word et Excel).

Dans le respect du principe de la protection du secret des affaires, chaque livrable devra si nécessaire se composer d'une version non anomynisée à destination uniquement de la DGEN et d'une version anomynisée à destination de l'ensemble des opérateurs.

Durée et délai d'exécution du marché :

- Le marché prend effet à compter de sa signature.
- Le marché est conclu pour une durée de 11 semaines à compter de sa notification dont l'échéance prévisionnelle est fixée au 26 décembre 2022.
- Le dernier livrable devra être transmis au plus tard le 26 décembre 2022.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
LUNDI 3 OCTOBRE 2022 A 12 H 00 (HEURE DE TAHITI)

Pour tout renseignement administratif et technique, veuillez prendre l'attache de :

- Tevaite PUGIN, tevaite.pugin@polynesie-francaise.pf
- Gaston WONG, gaston.wong@polynesie-francaise.pf
- Manava LABORDE, manava.laborde@polynesie-francaise.pf

Direction Générale de l'Économie Numérique
XXXXX
Polynésie française